

Raad
voor
Vreemdelingen-
betwistingen



Conseil
du
Contentieux des
Etrangers

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Rapport d'activité en application de l'article 39/3 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

SOMMAIRE

I. ORGANISATION DU CONSEIL	3
1. Personnel	3
2. Budget	4
3. Nouveau départ	5
4. Nouvelles applications technologiques	5
5. Crise de la Covid-19	6
6. Bien-être au travail	7
7. Politique de durabilité	9
8. Audit	9
II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CHAMBRES RÉUNIES	10
III. FORMATIONS ET COLLOQUES	11
1. Formations et colloques	11
2. Formations données par le service juridique au Conseil	11
3. Journée de formation commune pour les magistrats	11
4. Projets universitaires	11
5. Jobdays	11
6. Visites diverses au Conseil	12
IV. APERÇU DES DONNÉES STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2022	13
1. Présentation	13
2. Aperçu de l'input et de l'output	15
3. Aperçu de la procédure en extrême urgence (EU)	25
4. Volume de travail des recours pendants du Conseil	26
5. Aperçu des recours en cassation notifiés au Conseil en 2022	28
6. Rapport entre les dicta des arrêts	29
7. Délai moyen de traitement d'un recours au Conseil	32
V. ANNEXES	33

I. ORGANISATION DU CONSEIL

1. Personnel

1.1. Données globales

L'évolution du personnel du Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE) sur les deux dernières années montre une augmentation des effectifs du personnel administratif, atteignant son plus haut niveau en 2022.

Évolution du personnel	juill. 2011	juill. 2012	juill. 2013	juill. 2014	déc. 2015	sept. 2016	déc. 2017	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022
Magistrats	38	42	46	47	54	54	54	54	55	54	55	54
Greffiers	8	10	10	11	11	13	15	15	15	15	15	15
Total des titulaires de fonction : magistrats et greffiers	46	52	56	58	65	67	69	69	70	69	70	69
Division du personnel administratif par niveau (ETP)	juill. 2011	juill. 2012	juill. 2013	juill. 2014	déc. 2015	sept. 2016	déc. 2017	déc. 2018	déc. 2019	déc. 2020	déc. 2021	déc. 2022
A	119,2	112,6	103,6	94,4	105,9	100,7	97,3	94,1	96,9	93,2	105,3	134,2
B	6,00	5,00	4,00	7,00	7,80	7,80	7,8	9,3	11,2	15,4	13,1	24,8
C	60,65	75,05	77,70	69,90	75,60	86,80	66,5	65,3	59	53,6	60,3	65
D	16,80	18,00	16,40	14,70	15,70	15,70	14,6	12,1	11,5	15,5	15,9	14,3
Total	202,6	210,7	201,7	186	205	211	186,2	180,8	178,6	177,7	194,6	238,3
Total	248,6	262,7	257,7	244	270	278	255,2	249,8	248,6	246,7	264,6	307,3

Lors de l'année écoulée, le Conseil a engagé 64 nouveaux collaborateurs qui ont tous intégré le personnel administratif. Les différents services du Conseil ont ainsi été renforcés : les chambres, le service juridique, le service informatique, le greffe, le secrétariat et le service communication.

La sélection, l'accueil, la formation et le suivi de ces nouveaux collaborateurs ont été organisés par le service P&O, en étroite collaboration avec les services concernés. Le Conseil a également engagé un délégué à la protection des données (A3).

Par ailleurs, dix attachés ont été promus au grade A2 et deux attachés au grade A3. Une nouvelle procédure de promotion au grade A2 pour sept nouveaux attachés a également été lancée.

Le projet de loi visant à revaloriser le traitement des greffiers a été approuvé par le Conseil des ministres et transmis au Parlement à la suite de l'avis rendu par le Conseil d'État.

1.2. Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour cause de maladie parmi les juges du Conseil a diminué progressivement au cours des dernières années (voir tableau ci-dessous). En effet, un magistrat absent pour cause de maladie depuis plusieurs années a été admis à la retraite en 2022. De plus, certains magistrats malades de longue durée ont progressivement augmenté leur temps de travail.

Le Conseil avait déjà pris des initiatives pour s'attaquer au problème de l'absentéisme au cours des années précédentes. Ces dernières ont été poursuivies en 2022 avec entre autres la formation et le coaching individuel des managers/chefs fonctionnels. Un état des lieux de l'absentéisme au sein des chambres est également mis systématiquement à l'ordre du jour des réunions mensuelles des présidents de chambre.

Les efforts menés dans ce cadre ont permis d'enregistrer des résultats encourageants. Ainsi, en 2022, les chiffres de l'absentéisme ont continué à diminuer. L'absentéisme des juges est ainsi passé de 13 % en 2018 à 6,9 % en 2022, ce qui est inférieur au taux d'absentéisme global du personnel administratif du SPF Intérieur, mais reste encore plus élevé que celui de l'ensemble du personnel du Conseil.

En revanche, le taux d'absentéisme des greffiers a significativement augmenté, passant de 2 % en 2021 à 8,6 % en 2022, en raison de l'absence pour maladie d'un greffier tout au long de l'année.

% de l'absentéisme					
	2018	2019	2020	2021	2022
Magistrats	13 %	12 %	10 %	7,1 %	6,9 %
Greffiers	3 %	2 %	2 %	2 %	8,6 %
Ensemble du personnel du CCE	5,8 %	5,2 %	6,3 %	5,4 %	5,87 %
Personnel administratif du SPF Intérieur	7,3 %	7,5 %	7,2 %	6,8 %	7,83 %

2. Budget

Le tableau ci-dessous représente le budget qui a été alloué au Conseil pour l'année 2022.

	Allocation de base	Crédit d'engagement	Crédit de liquidation
		2 728 000 €	2 739 000 €
Coûts d'exploitation non-IT	136401121101	1 809 000 €	1 818 000 €
Coûts d'exploitation IT	136401121104	630 000 €	630 000 €
Frais forfaitaires	136401121199	142 000 €	142 000 €
Coûts d'investissement non-IT	136401742201	53 000 €	54 000 €
Coûts d'investissement IT	136401742204	94 000 €	95 000 €

3. Nouveau départ

L'année 2022 a constitué une année particulière pour le Conseil en termes de rotation des titulaires de fonction.

Le Conseil a en effet fait ses adieux à plusieurs éminents magistrats. Le Premier président, la présidente de la IV^e chambre, le président de la V^e chambre et le président de la X^e chambre ont en effet pris leur pension à l'automne 2022.

Leur départ a toutefois été synonyme de nouvelles arrivées pour les remplacer.

Ainsi, un nouveau Premier président est entré en fonction le 1^{er} septembre et trois nouveaux présidents de chambre ont été nommés.

Le mandat du Président a été renouvelé par l'assemblée générale.

En outre, deux nouveaux magistrats du rôle linguistique néerlandophone ont été nommés juges au contentieux des étrangers le 1^{er} juin.

L'année 2023 sera elle aussi marquée par la nomination de deux juges néerlandophones et de cinq juges francophones au contentieux des étrangers. Par ailleurs, une épreuve de recrutement pour un juge francophone et un juge néerlandophone sera organisée.

Dès le mois de septembre, le plan de gestion du Premier président a été mis en œuvre. Ainsi, un groupe de travail a été constitué en vue d'élaborer le règlement d'ordre prévu à l'article 39/9, § 2, de la loi du 15 décembre 1980. Par ailleurs, afin d'œuvrer à l'unité de la jurisprudence, l'assemblée générale du 28 novembre 2022 a décidé de mettre sur pied une Commission de la jurisprudence dont les missions sont les suivantes : examiner toute question suscitant ou susceptible de causer des jurisprudences divergentes entre les chambres, quels que soient le rôle linguistique concerné ou le type de contentieux traité. La Commission peut également être saisie de difficultés liées à la mise en œuvre de décisions prises par d'autres juridictions ou de questions relatives à l'opportunité de poser une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle ou à la Cour de justice de l'Union européenne.

4. Nouvelles applications technologiques

4.1. Migration vers Microsoft 365

En 2022, les différentes directions du SPF Intérieur ainsi que le Conseil ont migré vers Microsoft 365.

Ce système d'exploitation fonctionne principalement par le biais du cloud et facilite le partage de documents. Cette migration, très exigeante en termes de travail et de temps, a été assurée par le service informatique du Conseil, en collaboration avec le service informatique du SPF Intérieur.

4.2. J-Box

Depuis le 1^{er} mars, le Conseil a recours à la J-Box pour ses correspondances avec les parties. Cette plateforme offre les mêmes garanties que les envois de courriers recommandés par la poste, mais présente l'avantage de permettre des économies optimales en termes de coûts et de temps, tant pour le Conseil que pour les avocats.

Cette application, concrétisée au terme d'un long processus de travail, a été mise au point par une équipe composée de l'administratrice, de la greffière en chef et de représentants du greffe, du service informatique, du service juridique et du service communication.

L'utilisation de la J-Box est facultative. Au lancement, 28 % des avocats y avaient recours, contre 84 % à l'heure actuelle.

4.3. Fontius

En 2022, le Conseil a mis à la disposition de ses collaborateurs une nouvelle source de droit numérique baptisée Fontius. Ce nouvel outil regroupe trois applications : Legis, Juris et le Dashboard.

Créée en 2018, Legis permet aux collaborateurs d'accéder en ligne à une version actualisée et annotée de la loi de 15 décembre 1980 et du règlement de procédure du Conseil. L'application a été couplée à la base de données Juris (anciennement Eureka), ce qui facilite l'annotation de la législation avec la jurisprudence disponible.

Juris réunit l'ensemble de la jurisprudence pertinente pour le Conseil, notamment celle du Conseil d'État, de la Cour constitutionnelle, de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'Homme, sans oublier bien sûr la propre jurisprudence du Conseil. Cette application associe les avantages de l'ancienne base de données Eureka aux atouts d'un site web et d'un moteur de recherche intelligent qui permet d'effectuer des recherches par mots-clés et filtres pour obtenir les résultats les plus pertinents. Elle facilite également le suivi des dossiers.

Le Dashboard est quant à lui un fil d'actualité pratique qui permet de se tenir très facilement au fait de toute nouvelle jurisprudence et de sauvegarder ses recherches dans Juris.

5. **Crise de la Covid-19**

Pour la troisième année consécutive, la Covid-19 s'est placée au cœur des préoccupations du Conseil, en particulier jusqu'au printemps 2022. Les collaborateurs ont pu bénéficier de masques FFP2 mis à leur disposition et se sont vu rappeler à plusieurs reprises l'importance de la vaccination, de la quarantaine, du dépistage et du suivi des contacts.

5.1. Télétravail

L'année 2022 a marqué un retour à la normale en matière de télétravail, avec le passage de l'obligation à la recommandation. Les mesures se sont assouplies et le personnel a pu se rendre davantage au Conseil.

Une note de service encadrant les modalités de télétravail des attachés contentieux juridiques a été rédigée dans ce cadre au mois d'octobre, précisant que ces derniers sont autorisés à télétravailler jusqu'à trois jours par semaine, sauf si les besoins du service justifient une présence plus régulière au Conseil.

5.2. Audiences

En raison de la pandémie de Covid-19 toujours bien présente durant une partie de l'année, les audiences ont continué à se dérouler selon le régime instauré en 2020. Seules les personnes convoquées ont été autorisées à accéder aux locaux, en l'occurrence les avocats des requérants, les requérants s'ils souhaitaient comparaître en personne, les avocats ou les représentants des administrations concernées et les interprètes le cas échéant. Grâce aux mesures complémentaires de purification de l'air et de ventilation, les salles d'audience ont pu accueillir, à partir du mois de février, une personne supplémentaire pour chaque partie, tel qu'un stagiaire ou une personne de confiance.

Ces règles ont par la suite été progressivement démantelées et les audiences sont redevenues entièrement publiques. L'accueil continue toutefois de veiller au bon respect de la distanciation sociale et de la capacité maximale des salles d'audience.

5.3. Réunions et formations

En début d'année, les réunions et les formations devaient toujours être organisées en ligne sauf s'il était impossible de faire autrement. Elles ont repris progressivement en présentiel grâce au ralentissement de l'épidémie.

5.4. Informations accessibles au public

En 2022, le Conseil a continué à alimenter son site internet (<https://www.rvv-cce.be>) afin d'informer autant que possible les avocats, les requérants, les parties prenantes, les interprètes et le public au sujet des règles en vigueur au Conseil durant la crise sanitaire. La normalisation de la situation survenue dans le courant de l'année 2022 a permis de supprimer de la page d'accueil le dossier spécialement consacré aux « mesures coronavirus/covid-19 ». Le chapitre de la FAQ dédié aux mesures relatives au coronavirus est toutefois mis à jour en cas de besoin.

6. **Bien-être au travail**

6.1. Stress et burn-out

Le Conseil place le bien-être de ses collaborateurs au cœur de ses priorités et les encourage vivement à faire de même. À ce titre, il leur recommande de suivre plusieurs formations proposées par l'IFA notamment sur le bien-être et la résilience mentale, lesquelles abordent souvent la thématique du stress.

Accorder une attention particulière à cette dernière a pour but d'éviter de dégrader l'atmosphère au sein des équipes ou sur le lieu de travail, ou encore de réduire les risques d'absentéisme pour cause de maladie ainsi que la probabilité de conflits au travail.

Le Conseil dispose en outre de deux personnes de confiance qui peuvent être sollicitées si les collaborateurs en ressentent le besoin. Leur nom est publié sur l'intranet et envoyé régulièrement par e-direct.

6.2. Analyse des risques psychosociaux

À l'initiative de l'inspection sociale, une enquête de satisfaction avait été organisée en 2021 auprès du personnel administratif du SPF Intérieur. 190 collaborateurs du Conseil avaient été invités à y participer et la moitié d'entre eux y avaient effectivement pris part. En raison des mesures sanitaires, les participants avaient été interrogés en ligne.

Le 22 mars 2022, deux conseillers en prévention du SPF Intérieur ont présenté les résultats en ligne au personnel administratif en la présence du management.

Dans l'ensemble, les collaborateurs du Conseil sont extrêmement satisfaits des relations interpersonnelles qu'ils entretiennent avec leurs collègues. Les membres du personnel bénéficient d'une grande autonomie et considèrent le contenu de leur travail comme passionnant. S'agissant des relations entre collaborateurs de différents services, on note parfois une connaissance insuffisante du travail ou de la fonction de chacun.

Les collaborateurs sont en revanche moins satisfaits de leur environnement de travail et notamment de la répartition existant au Conseil entre, d'une part, le personnel administratif et, d'autre part, les magistrats et les greffiers. Cette structure propre à une juridiction implique que les collaborateurs ne sont pas suffisamment au fait des règlements et des conditions de travail des uns et des autres. Ce qui vaut pour l'un peut ne pas valoir pour l'autre (p. ex. le régime de congé).

Pendant la crise du coronavirus, les collaborateurs étaient satisfaits de la possibilité de télétravailler, ce qui a amélioré leur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Ils ont pu compter sur des équipements de qualité pour travailler à domicile et sur l'aide du service informatique qui était toujours prêt à aider en cas de besoin. Le personnel était également satisfait des mesures prises par le Conseil afin de limiter la propagation de l'épidémie.

Les mesures de lutte contre le coronavirus n'ont malheureusement pas permis aux nouveaux arrivants de visiter le Conseil et de rencontrer physiquement leurs nouveaux collègues. C'est la raison pour laquelle le Conseil a mis au point un trajet d'accueil pour tous les nouveaux collaborateurs arrivés depuis février 2022, lequel permet d'effectuer une nouvelle visite du Conseil et d'assister à des présentations données en présentiel par les différents services du Conseil.

Au cours des entretiens, il est également apparu que certains membres du personnel ne se sentent pas en sécurité sur le chemin de la gare. Le Conseil s'est inscrit au programme d'aide aux employés afin de

soutenir les collaborateurs ayant vécu des expériences traumatisantes tant dans leur vie privée que professionnelle (cf. point 6.3).

En parallèle, le management a souhaité promouvoir de nouveau la concertation en matière de jurisprudence entre les chambres, les contentieux, les deux rôles linguistiques et l'ensemble du Conseil. Au niveau organisationnel, les réunions des présidents de chambre et des chefs fonctionnels ont été relancées en présentiel dans le courant de l'année 2022. Le Conseil s'est également efforcé d'accroître l'implication et la cohésion entre les différents collaborateurs en organisant des activités telles que les Midis du Conseil.

Du 7 au 28 mars 2022, tous les collaborateurs du Conseil (et par extension du SPF Intérieur) ont à nouveau pu participer à une enquête en ligne sur l'analyse globale des risques psychosociaux au travail. Cette enquête s'inscrivait dans le cadre du système de gestion dynamique des risques et posait les jalons de l'élaboration du plan global de prévention (qui définit la prévention à moyen terme) et des plans d'action annuels (qui déterminent les actions à entreprendre par année).

Ces questions ont permis au Conseil de se faire une meilleure idée, en tant qu'employeur, du bien-être de ses collaborateurs et d'identifier les points d'amélioration.

Les questions posées portaient sur les points suivants :

1. l'organisation du travail ;
2. les conditions de travail ;
3. le contenu du travail ;
4. l'environnement de travail ;
5. les relations de travail.

Les résultats seront communiqués aux collaborateurs en 2023.

6.3. Programme d'aide aux employés

Depuis le 1^{er} juillet, les collaborateurs du Conseil peuvent contacter en permanence le partenaire expérimenté POBOS SRL pour obtenir un soutien psychologique ou juridique. Ce service est tout à fait gratuit et anonyme.

Un opérateur expérimenté et professionnel assure la première prise en charge. Il peut déjà prodiguer des conseils et des solutions, mais s'il s'avère que le collaborateur a besoin d'un soutien plus approfondi, un rendez-vous peut être pris auprès d'un psychologue, d'un avocat ou d'un coach expérimenté du réseau POBOS.

6.4. Diverses activités de bien-être

Pour favoriser le bien-être de son personnel, le Conseil a organisé plusieurs activités tout au long de l'année 2022, dont vous trouverez un aperçu ci-dessous.

6.4.1. Midis du Conseil.

Les Midis du Conseil ont pour but de réunir le personnel dans un cadre informel autour de thèmes qui touchent au domaine d'activité du Conseil.

L'année 2022 n'a connu qu'un seul Midi du Conseil qui a porté sur la présentation des tâches et des missions du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les radicalismes et extrémismes violents.

6.4.2. 15 ans du Conseil

Le 1^{er} juin 2022, le Conseil a soufflé sa 15^e bougie.

Pour fêter dignement cet événement, différentes activités culturelles ont été organisées.

La célébration de cet anniversaire s'est déroulée en la présence physique de l'ensemble du personnel, une première deux ans après l'apparition du coronavirus. Les nombreux collaborateurs entrés en service durant l'épidémie (environ 80) ont enfin pu rencontrer leurs collègues.

6.4.3. Ouverture de l'année judiciaire

Le 6 octobre, le Conseil a célébré comme chaque année le début de la nouvelle année judiciaire. L'occasion pour le nouveau chef de corps de s'adresser au personnel, de le remercier pour le travail accompli et de l'encourager à poursuivre ses efforts tout au long de cette nouvelle année judiciaire.

6.4.4. Activités de team building

Pour favoriser le sentiment de cohésion entre les membres du personnel, le Conseil donne aux différents services la possibilité d'organiser des activités de team building de nature très diverse.

7. Politique de durabilité

Pour faire face à la crise énergétique, le gouvernement a imposé aux institutions fédérales de réduire de 15 % leur consommation de gaz et d'électricité pendant l'hiver 2022-2023. Une série de mesures a ainsi été prise à destination de tous les bâtiments publics.

Le Conseil suit également ce plan et a demandé à son personnel de respecter certaines règles.

Chauffage

La température du bâtiment est réglée sur 19° C. Les appareils électriques personnels ne peuvent en aucun cas être utilisés dans les bureaux.

Éclairage

Les ampoules ont été remplacées par des LED dans la mesure du possible. Tous les luminaires supplémentaires non équipés de LED ont été éliminés.

Électricité

Plus aucun appareil électrique personnel n'est autorisé dans les bureaux. Une machine à café est installée dans chaque kitchenette.

Sensibilisation

Les collaborateurs ont été sensibilisés aux dépenses énergétiques. Ils ont ainsi été encouragés à utiliser davantage les escaliers que l'ascenseur et à éteindre la lumière en quittant le bureau. En outre, le Conseil s'est procuré deux vélos électriques pour remplacer l'utilisation de la voiture pour de petits trajets en ville.

8. Audit

En 2022, le Conseil a participé à l'audit des différentes instances impliquées dans l'asile et la migration commandé par le Secrétaire d'État. Il sera donné suite aux diverses recommandations effectuées dans ce rapport au cours de l'année qui vient.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CHAMBRES RÉUNIES

Outre les nombreux arrêts prononcés par un juge unique ou dans une composition à trois juges, le Conseil rend également des arrêts en assemblée générale ou en chambres réunies.

Conformément à l'article 39/12 de la loi du 15 décembre 1980, il appartient au Premier président ou au Président de décider, de leur propre initiative ou à la demande d'une chambre, si une affaire doit être traitée par l'assemblée générale ou en chambres réunies afin de garantir l'unité de la jurisprudence ou le développement du droit.

En 2022, aucun arrêt n'a toutefois été prononcé en assemblée générale ou en chambres réunies.

Durant une grande partie de l'année écoulée, les assemblées générales statutaires se sont déroulées par le biais de Skype, ce qui était impossible pour les assemblées générales jurisprudentielles.

III. FORMATIONS ET COLLOQUES

1. Formations et colloques

Outre le prononcé des arrêts, qui constitue le cœur de la mission du Conseil, la juridiction participe également à des activités de formation, en veillant à en dispenser ou en permettant aux juges et aux collaborateurs d'y assister.

Vous trouverez en annexe les différentes formations et colloques auxquels les membres du Conseil ont pu participer en 2022.

2. Formations données par le service juridique au Conseil

Au cours de l'année 2022, le service juridique du Conseil a donné diverses formations dont vous trouverez le calendrier ci-dessous :

Mars 2022 : aperçu de la jurisprudence néerlandophone prononcée en extrême urgence en 2021 et début 2022.

De mars à septembre 2022 : outils juridiques et formations pour les nouveaux collaborateurs du Conseil.

De juin à décembre 2022 : divers ateliers sur Fontius.

Novembre 2022 : entrée et séjour d'étudiants ressortissants de pays tiers - état des lieux de la nouvelle législation et de la jurisprudence actuelle.

3. Journée de formation commune pour les magistrats

Une journée de formation et de team building a été organisée le 17 juin à l'attention de tous les magistrats du Conseil. Différents thèmes ont été abordés : la politique d'absentéisme, la répartition des tâches, l'unité de la jurisprudence et un état des lieux sur le futur Code de la migration.

4. Projets universitaires

En 2022, les projets de recherche lancés en 2021 ont suivi leur cours.

Une chercheuse de l'université de Gand a dès lors poursuivi son travail de terrain dans le cadre de son doctorat sur « Les droits des enfants dans les procédures de recours en matière d'asile ». À cet égard, elle a présenté l'avancement de son travail à l'occasion d'une réunion spéciale sur le thème des enfants et des jeunes dans le contexte belge de l'asile organisée par Myria. Elle a également indiqué qu'elle avait constaté une grande volonté de la part des collaborateurs des différents services du Conseil de contribuer à la réflexion autour du renforcement de la position des enfants et des jeunes dans la procédure de protection internationale.

En invitant des chercheurs universitaires, le Conseil leur permet d'observer comment il fonctionne (audiences, analyse des dossiers, etc.) et applique le droit. Les doctorants ont accès aux différents moteurs de recherche et banques de données du Conseil, ce qui leur permet d'affiner et d'optimiser leurs recherches jurisprudentielles.

5. Jobdays

Comme à son accoutumée, le Conseil a participé à plusieurs salons de l'emploi organisés en novembre 2022 par la VUB, la KUL et l'UCL.

Ces salons de l'emploi rencontrent un grand succès auprès des étudiants, lesquels marquent leur intérêt pour le Conseil qui offre un travail varié ainsi qu'un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

6. Visites diverses au Conseil

6.1. Visite du Conseil d'État

Début 2022, une délégation du Conseil d'État a visité le Conseil du Contentieux des Étrangers. Elle a été accueillie par la greffière en chef, l'administratrice et des coordinateurs et a manifesté son intérêt pour l'organisation des chambres, l'utilisation de la J-Box et Fontius.

6.2. Délégation de l'EUAA

Au mois de septembre, une délégation de l'EUAA a effectué une visite de travail au Conseil dans le cadre de l'accès à la procédure d'asile pour les mineurs non accompagnés en Belgique. Parmi les membres de la délégation se trouvaient plusieurs représentants de l'EUAA, du SEAE et de divers ministères et administrations du Nigeria, de Libye, du Maroc, de Tunisie, d'Italie, de République tchèque et de Belgique.

6.3. Visite d'un magistrat du Conseil d'État de France

En octobre, un magistrat du Conseil d'État de France s'est rendu au Conseil, où il a assisté à une audience et à son débriefing.

6.4. Visite d'étudiants de la KUL et de collaborateurs de la Croix-Rouge

Fin novembre, une dizaine d'étudiants de la KUL et de collaborateurs de la Croix-Rouge ont visité le Conseil et ont assisté à une audience. Ils ont ensuite pu poser toutes leurs questions au magistrat.

6.5. Refugee Law Clinic

Fin 2022, une quarantaine de participants au projet « Refugee Law Clinic » (ULB) ont effectué une visite du Conseil. Ce projet pilote, soutenu par l'ULB, réunit des étudiants des filières du droit et de la santé (médecins, pharmaciens, assistants sociaux, etc.) qui seront tous amenés, au cours de leur carrière, à travailler avec des demandeurs de protection internationale et des demandeurs d'autorisation de séjour fondées sur les articles 9bis ou 9ter de la loi du 15 décembre 1980. Par leur visite, ils souhaitent mieux comprendre la réalité du terrain, le fonctionnement d'une juridiction et la procédure pour pouvoir aider aux mieux leurs futurs interlocuteurs.

IV. APERÇU DES DONNÉES STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2022

1. Présentation

Au cours de l'année 2022, le nombre de recours enrôlés au Conseil est en forte augmentation par rapport à 2021. Cette hausse est intervenue dans les deux contentieux dont connaît le Conseil.

En effet, le contentieux de la protection internationale (pleine juridiction ou plein contentieux) a enregistré une nouvelle augmentation du nombre de recours durant l'année qui vient de s'écouler. Il faut remonter jusqu'en 2013 pour retrouver un nombre de recours annuel en plein contentieux supérieur à celui de 2022. Le contentieux de l'annulation suit la même tendance et enregistre plus de 9 500 recours, ce qui n'était plus arrivé depuis 2017.

Ventilée par rôle linguistique, cette évolution fait apparaître un nombre de recours francophones inférieur aux recours néerlandophones dans le plein contentieux. Cette évolution ne se marque pas en annulation, où le nombre de recours francophones est largement supérieur aux recours néerlandophones. Ainsi, 5 154 recours francophones ont été enregistrés en 2022 contre 4 418 recours néerlandophones.

Le nombre d'arrêtés prononcés est moins élevé en 2022 que durant l'année précédente. Hormis le contentieux de l'annulation néerlandophone, où une augmentation de l'output est constatée, tous les autres contentieux enregistrent une diminution marquée du nombre d'arrêtés prononcés.

Les graphiques ci-dessous montrent que là où le Conseil n'a pas d'arriéré (annulation néerlandophone), la courbe des arrêtés sortants suit celle des recours entrants, ce qui indique qu'il ne se crée plus d'arriéré et que les recours qui entrent sont directement traités. En revanche, là où subsiste un arriéré hérité de la décennie passée (annulation francophone), la courbe des arrêtés sortants dépasse celle des recours entrants, ce qui traduit la poursuite de la résorption de l'arriéré. Il convient toutefois d'être attentif à la courbe de l'input du plein contentieux néerlandophone, qui augmente progressivement d'année en année et qui se rapproche de l'input de 2012.

Le nombre de recours en extrême urgence a augmenté en 2022 par rapport à 2021 (plus de sept recours par mois en moyenne pour les deux rôles linguistiques). Il est plausible que le ralentissement de la crise de la Covid-19 explique cette évolution.

Quant au volume de travail global du Conseil, autrement dit, les recours à l'examen, il a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (sauf dans le plein contentieux avec 1 849 recours supplémentaires). En ce qui concerne le volume de travail de plus de six mois, c'est-à-dire les recours toujours à l'examen plus de six mois après leur introduction, une diminution a été constatée par rapport à l'année précédente : entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, la diminution de cet arriéré est de 1 171 recours.

Le Conseil a été informé de 347 recours en cassation introduits au Conseil d'État pendant l'année 2022. Cela signifie que le rapport entre le nombre d'arrêtés finaux prononcés en 2022 (16 139) et le nombre de recours en cassation (347) est de 2,1 %. Cela ne constitue qu'une approximation, car des recours en cassation introduits en 2022 pourraient en réalité viser des arrêtés prononcés en 2021 et, inversement, des arrêtés prononcés à la fin de l'année 2022 pourraient ne faire l'objet d'un recours qu'en 2023. Néanmoins, même en tenant compte de cette réserve, cela indique que le taux de recours en cassation administrative reste peu élevé.

Le Conseil a été informé pendant l'année 2022 de 202 ordonnances de non-admissibilité (soit 58 %) et de 145 ordonnances d'admissibilité (soit 42 %). Cela signifie approximativement que dans 0,9 % des cas, un arrêt final du Conseil fait l'objet d'une ordonnance d'admissibilité (145 ordonnances d'admissibilité sur 16 139 arrêtés finaux rendus pour l'année 2022).

Pendant l'année 2022, le Conseil d'État a notifié la cassation de 25 arrêtés du Conseil. 18 arrêtés de cassation ont été prononcés en français pour seulement 7 en néerlandais. En 2021, la différence était encore plus flagrante (34 cassations francophones pour seulement 9 néerlandophones).

En 2022, le taux de rejet des recours par le Conseil en plein contentieux était supérieur à 79 %. La très large majorité des arrêts confirme donc les décisions du CGRA, mais il ne peut pas non plus être considéré que le recours n'offre pas une probabilité raisonnable de succès. Toutefois, cette proportion varie encore fortement selon le rôle linguistique.

On constate donc que la tendance, déjà relevée ci-dessus pour le Conseil d'État, à une différence sensible de chance de succès d'un recours se vérifie également au Conseil pour ce qui concerne le plein contentieux. En outre, pour le contentieux de l'annulation, les taux de rejet des deux rôles linguistiques ne sont plus aussi proches que l'année précédente. On constate une diminution du taux de rejet pour l'annulation francophone (de 84,62 % à 76,60 %), mais une augmentation du côté néerlandophone (de 88,86 % à 92,19 %).

Le taux d'annulation francophone pour les deux contentieux est quant à lui en nette augmentation par rapport à l'année dernière. En ce qui concerne le plein contentieux francophone, le taux de reconnaissance est en nette diminution par rapport à l'année précédente, puisque l'on passe de 17,57 % à 7,93 % en 2022.

2. Aperçu de l'input et de l'output

		INPUT			OUTPUT		
		PC	ANN	Σ	PC	ANN	Σ
2010	Σ	7 346	8 345	15 691	8 622	8 552	17 174
	χ	612	695	1 308	719	713	1 431
2011	Σ	8 463	13 004	21 467	11 737	7 039	18 776
	χ	705	1 084	1 789	978	587	1 565
2012	Σ	10 933	18 540	29 473	10 325	11 242	21 567
	χ	911	1 545	2 456	860	937	1 797
2013	Σ	8 868	18 896	27 764	9 831	11 625	21 456
	χ	739	1 575	2 314	819	969	1 788
2014	Σ	6 398	15 289	21 687	6 966	11 971	18 937
	χ	533	1 274	1 807	581	998	1 578
2015	Σ	4 489	12 932	17 421	6 076	17 206	23 282
	χ	374	1 078	1 452	506	1 434	1 940
2016	Σ	4 833	11 085	15 918	4 487	15 672	20 159
	χ	403	924	1 327	374	1 306	1 680
2017	Σ	5 674	10 213	15 887	4 012	12 435	16 447
	χ	473	851	1 324	334	1 036	1 371
2018	Σ	4 522	8 713	13 235	5 236	11 381	16 617
	χ	377	726	1 103	436	948	1 385
2019	Σ	4 767	8 826	13 593	4 829	10 693	15 522
	χ	397	736	1 133	402	891	1 294
2020	Σ	5 652	8 579	14 231	5 620	10 151	15 771
	χ	471	715	1 186	468	846	1 314
2021	Σ	5 726	8 398	14 124	5 953	13 303	19 256
	χ	477	700	1 177	496	1 109	1 605
2022	janv.	436	661	1 097	457	932	1 389
	févr.	296	634	930	494	1 052	1 546
	mars	548	819	1 367	495	1 184	1 679
	avr.	683	792	1 475	433	866	1 299
	mai	527	931	1 458	407	934	1 341
	juin	509	966	1 475	421	976	1 397
	juill.	722	876	1 598	267	390	657
	août	649	876	1 525	230	914	1 144
	sept.	592	769	1 361	466	940	1 406
	oct.	638	778	1 416	477	1 019	1 496
	nov.	680	803	1 483	411	1 058	1 469
	déc.	602	669	1 271	478	838	1 316
	Σ	6 882	9 574	16 456	5 036	11 103	16 139
χ	574	798	1 371	420	925	1 345	

Fig. 1 : Aperçu de l'input et de l'output - par type de contentieux.

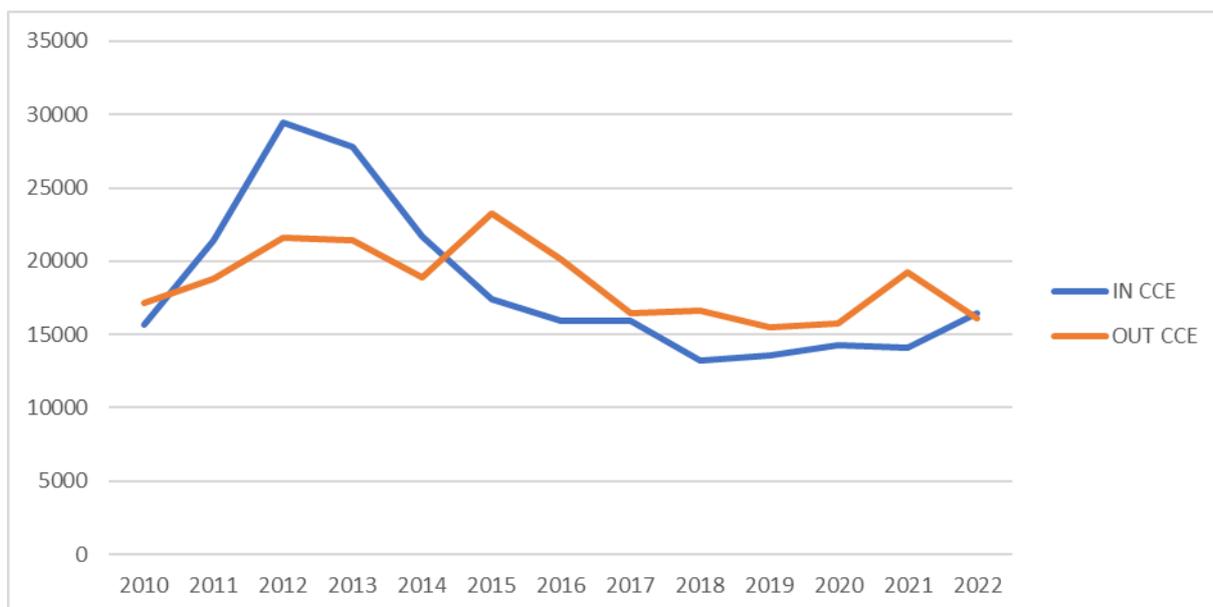


Fig. 2 : Graphique de l'input et de l'output du Conseil.

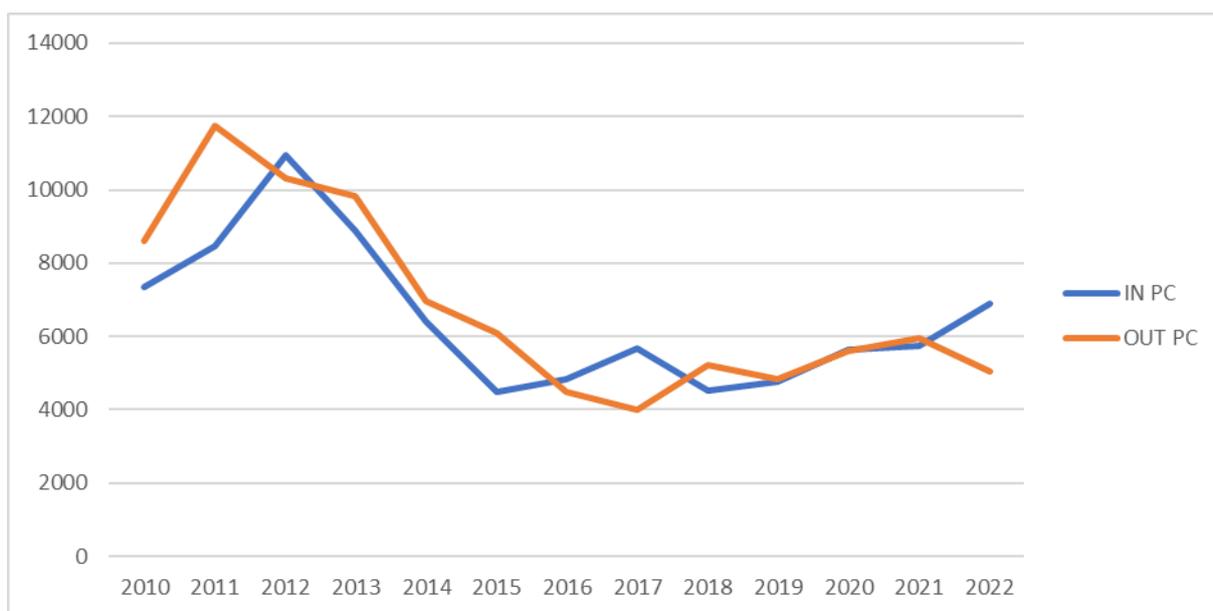


Fig. 3 : Graphique de l'input et de l'output en plein contentieux.

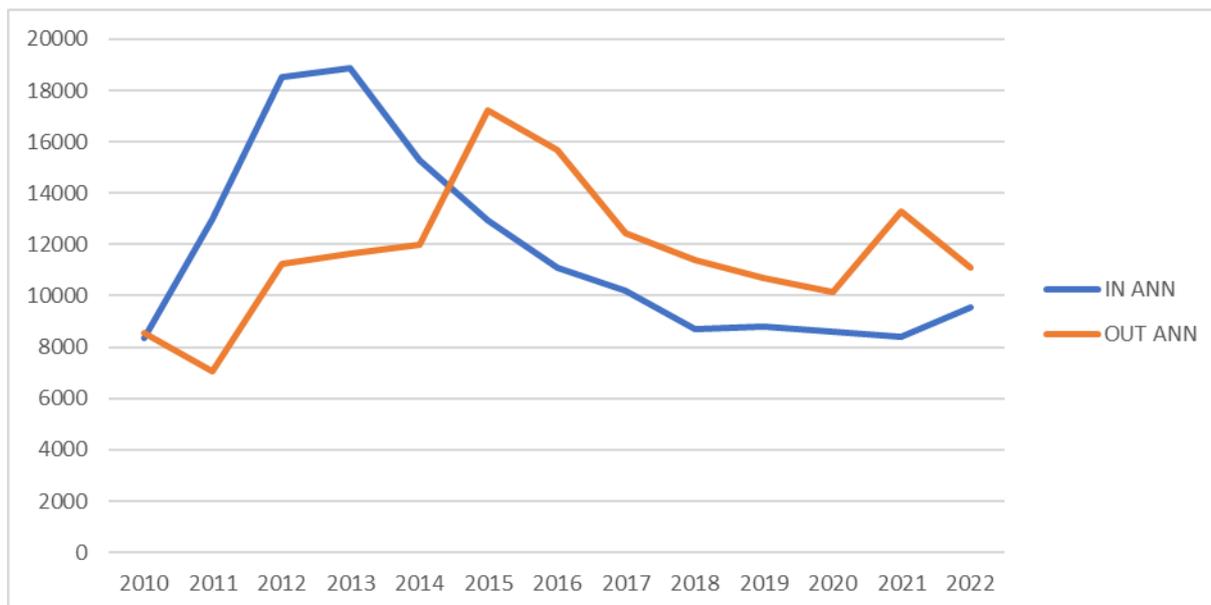


Fig. 4 : Graphique de l'input et de l'output en ANN.

2.1. Aperçu global des recours entrants (input) et des recours sortants (output) par rôle linguistique

	IN CCE				OUT CCE			
	D	F	N	Σ	D	F	N	Σ
2010	3	8 628	7 060	15 691	5	10 583	6 586	17 174
2011	15	12 258	9 194	21 467	8	10 776	7 992	18 776
2012	11	16 973	12 489	29 473	14	11 696	9 857	21 567
2013	8	15 369	12 387	27 764	7	11 770	9 679	21 456
2014	13	11 136	10 538	21 687	12	10 028	8 899	18 939
2015	11	9 748	7 662	17 421	6	12 161	11 115	23 282
2016	14	8 660	7 244	15 918	4	11 293	8 862	20 159
2017	14	8 740	7 133	15 887	0	8 882	7 565	16 447
2018	9	6 876	6 350	13 235	42	8 853	7 722	16 617
2019	14	7 075	6 504	13 593	11	8 387	7 124	15 522
2020	7	7 359	6 865	14 231	8	9 208	6 555	15 771
2021	13	6 713	7 398	14 124	16	11 765	7 475	19 256
2022	2	7 784	8 670	16 456	7	8 626	7 506	16 139

Fig. 5 : Aperçu de l'input et de l'output - par rôle linguistique.

Les figures 1, 2, 3 et 4 (voir supra) prennent en compte tous les recours entrants et tous les arrêts finaux c'est-à-dire les arrêts qui clôturent un recours au Conseil. Ces chiffres reprennent les arrêts de rejet prononcés dans les recours en suspension d'extrême urgence, lorsque la requête en annulation n'est pas introduite par la même requête.

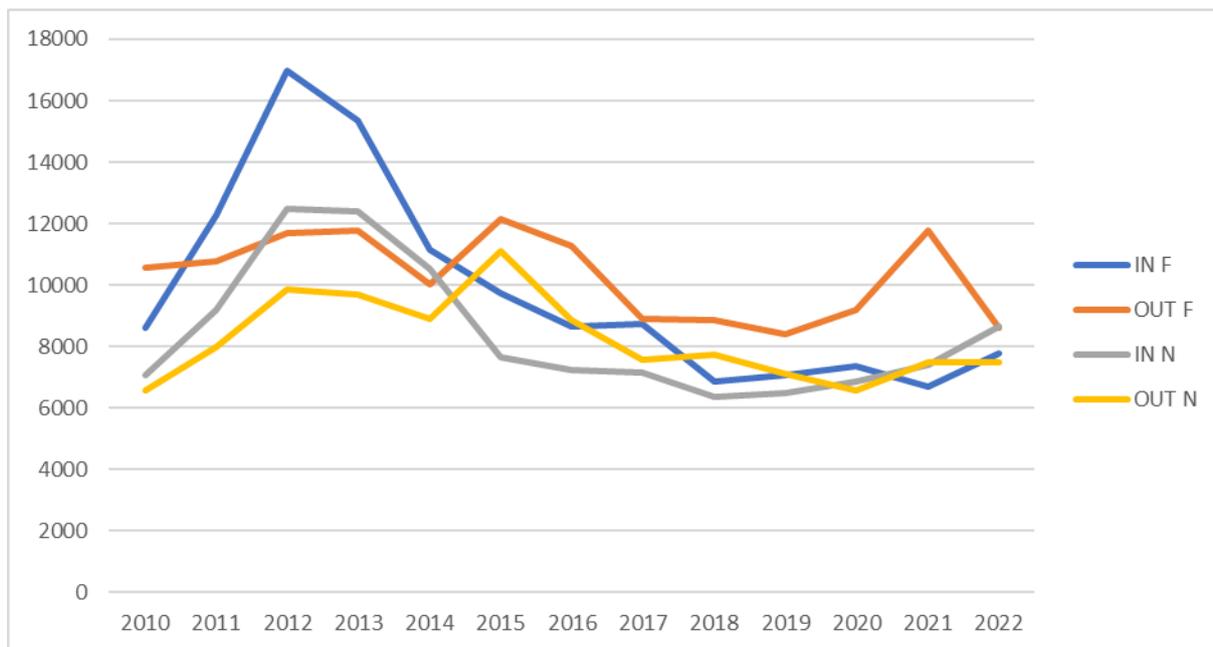


Fig. 6 : Graphique de l'input et de l'output du Conseil par rôle linguistique.

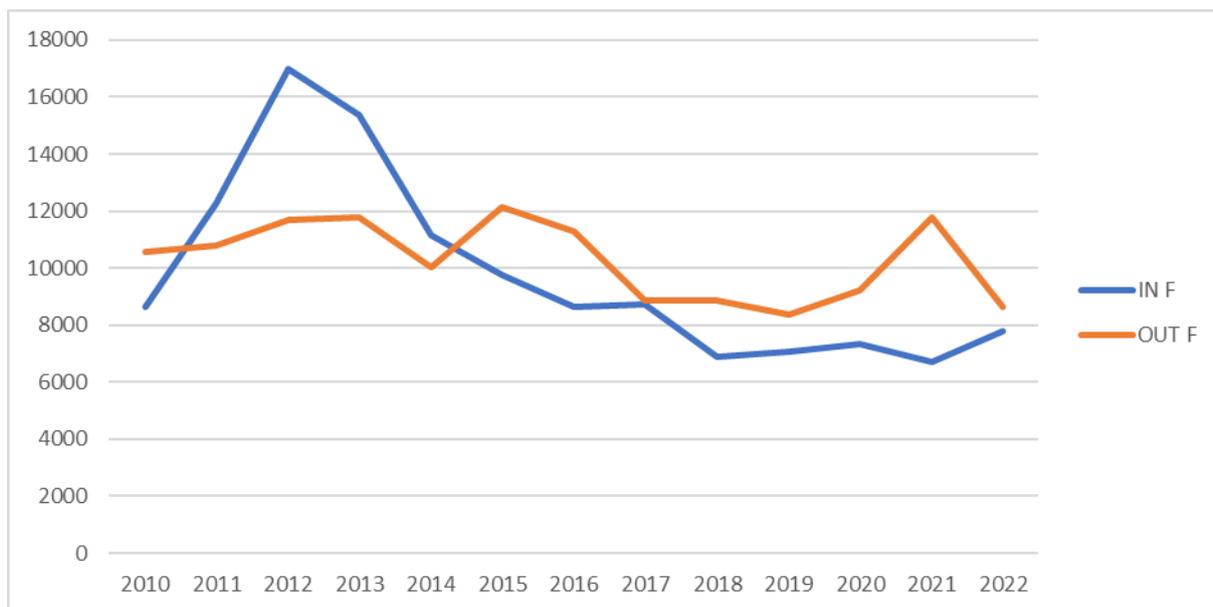


Fig. 7 : Graphique de l'input et de l'output pour le rôle linguistique francophone.

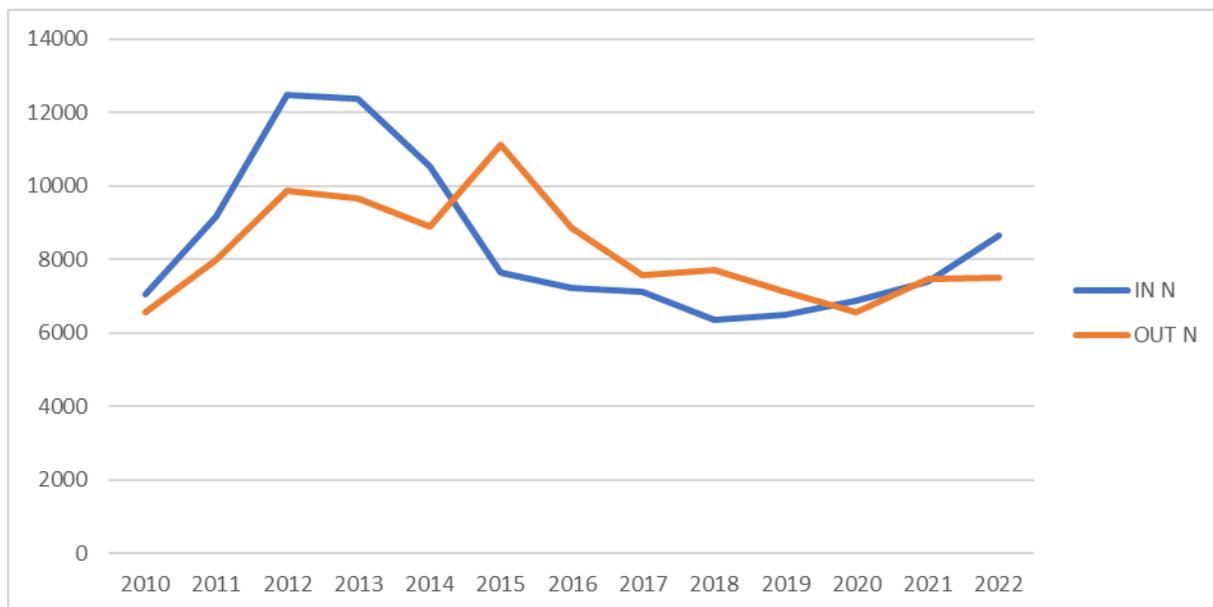


Fig. 8 : Graphique de l'input et de l'output pour le rôle linguistique néerlandophone.

2.2. Aperçu global des recours entrants (input) et des recours sortants (output) en plein contentieux par rôle linguistique

		INPUT PC			OUTPUT PC		
		F	N	Σ	F	N	Σ
2010	Σ	4 453	2 893	7 346	5 642	2 980	8 622
	X	371	241	612	470	248	718
2011	Σ	4 756	3 707	8 463	7 751	3 986	11 737
	X	396	309	705	646	332	978
2012	Σ	6 407	4 526	10 933	6 206	4 119	10 325
	X	534	377	911	517	343	860
2013	Σ	5 395	3 473	8 868	6 083	3 748	9 831
	X	450	289	739	507	312	819
2014	Σ	3 469	2 929	6 398	4 183	2 783	6 966
	X	289	244	533	349	232	580
2015	Σ	2 536	1 953	4 489	3 670	2 406	6 076
	X	211	163	374	306	201	506
2016	Σ	2 344	2 489	4 833	2 261	2 226	4 487
	X	195	207	403	188	186	374
2017	Σ	2 651	3 023	5 674	1 744	2 268	4 012
	X	221	252	473	145	189	334
2018	Σ	2 012	2 510	4 522	2 416	2 820	5 236
	X	168	209	377	201	235	436
2019	Σ	2 116	2 651	4 767	2 408	2 421	4 829
	X	176	221	397	201	202	402
2020	Σ	2 686	2 966	5 652	2 696	2 924	5 620
	X	224	247	471	225	244	468
2021	Σ	2 531	3 195	5 726	2 543	3 410	5 953
	X	211	266	477	212	284	496
2022	janv.	224	212	436	183	274	457
	févr.	130	166	296	199	295	494
	mars	258	290	548	200	295	495
	avr.	199	484	683	199	234	433
	mai	191	336	527	176	231	407
	juin	203	306	509	157	264	421
	juill.	263	459	722	140	127	267
	août	250	399	649	140	90	230
	sept.	200	392	592	131	335	466
	oct.	213	425	638	160	317	477
	nov.	281	399	680	171	240	411
	déc.	218	384	602	182	296	478
	Σ	2 630	4 252	6 882	2 038	2 998	5 036
	X	219	354	574	170	250	420

Fig. 9 : Aperçu de l'input et de l'output - en plein contentieux par rôle linguistique.

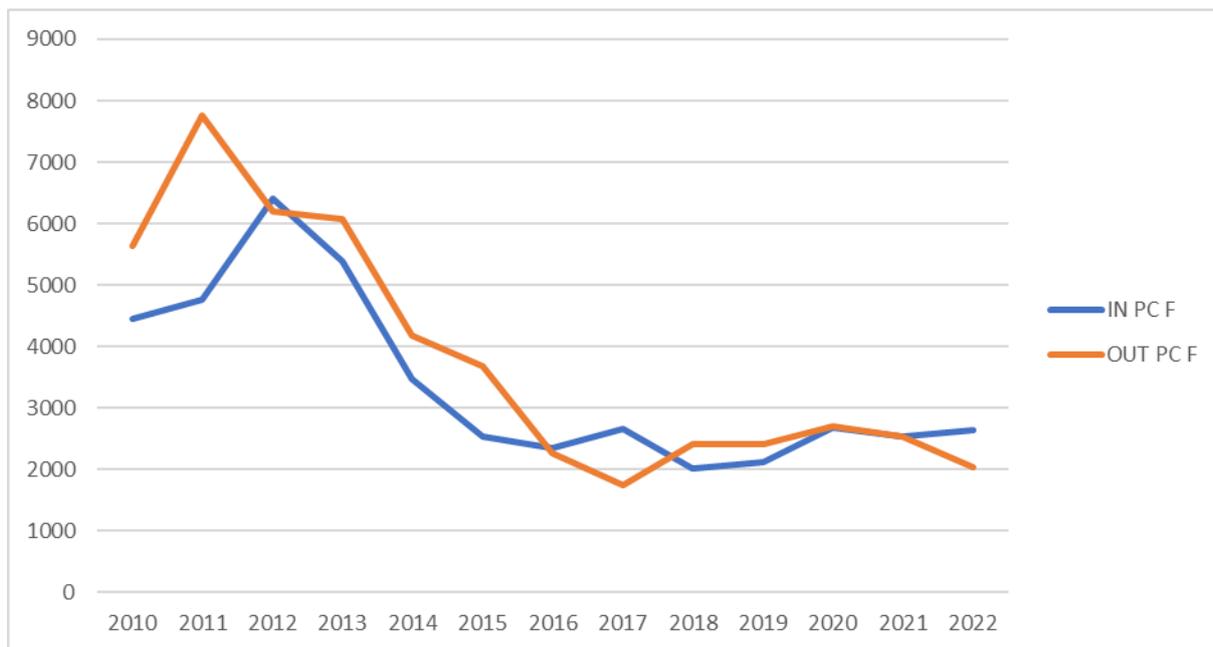


Fig. 10 : Graphique de l'input et de l'output en plein contentieux pour le rôle linguistique francophone.

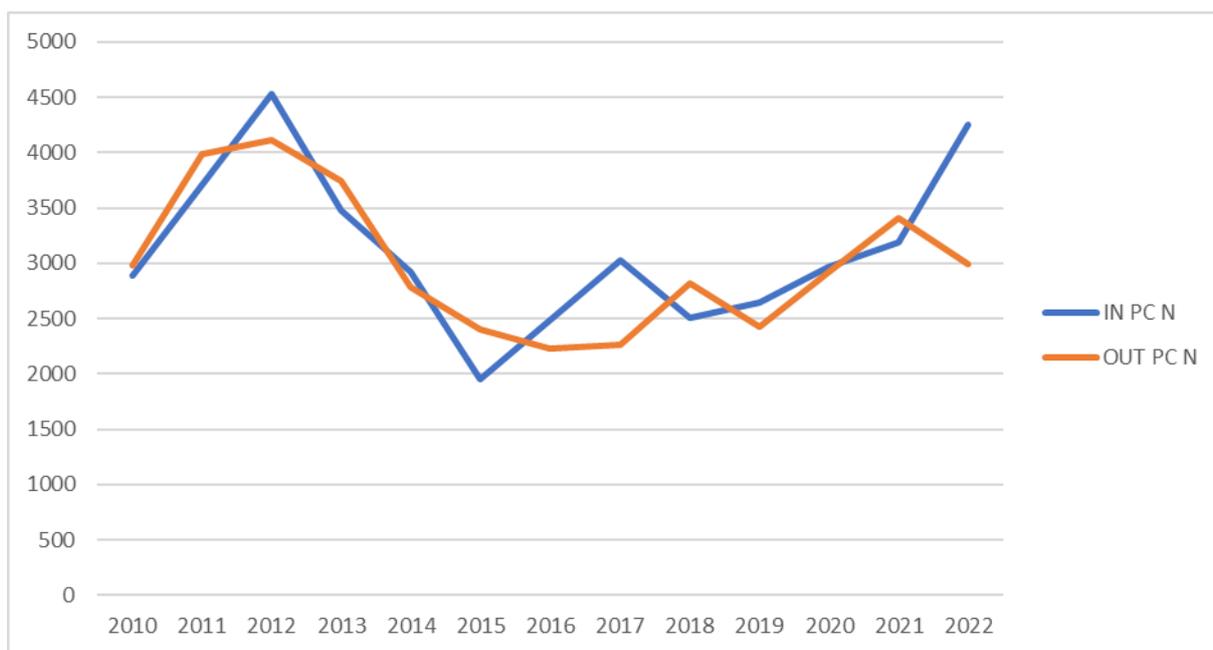


Fig. 11 : Graphique de l'input et de l'output en plein contentieux pour le rôle linguistique néerlandophone.

2.3. Aperçu global des recours entrants (input) et des recours sortants (output) par rôle linguistique en annulation

		INPUT ANN				OUTPUT ANN			
		F	N	D	Σ	F	N	D	Σ
2010	Σ	4 175	4 167	3	8 345	4 941	3 606	5	8 552
	χ	348	347	0	695	412	301	0	713
2011	Σ	7 502	5 487	15	13 004	3 025	4 006	8	7 039
	χ	625	457	1	1 084	252	334	1	587
2012	Σ	10 566	7 963	11	18 540	5 490	5 738	14	11 242
	χ	881	664	1	1 545	457	478	1	937
2013	Σ	9 974	8 914	8	18 896	5 687	5 931	7	11 625
	χ	831	743	1	1 575	474	494	1	969
2014	Σ	7 667	7 609	13	15 289	5 845	6 116	12	11 973
	χ	639	634	1	1 274	487	510	1	998
2015	Σ	7 212	5 709	11	12 932	8 491	8 709	6	17 206
	χ	601	476	1	1 078	708	726	1	1 434
2016	Σ	6 316	4 755	14	11 085	9 032	6 636	4	15 672
	χ	526	396	1	924	753	553	0	1 306
2017	Σ	6 089	4 110	14	10 213	7 138	5 297	0	12 435
	χ	507	342	1	851	595	441	0	1 036
2018	Σ	4 864	3 840	9	8 713	6 437	4 902	42	11 381
	χ	405	320	1	726	536	408	4	948
2019	Σ	4 959	3 853	14	8 826	5 979	4 703	11	10 693
	χ	413	321	1	735	498	392	1	891
2020	Σ	4 673	3 899	7	8 579	6 512	3 631	8	10 151
	χ	389	325	1	715	543	303	1	846
2021	Σ	4 182	4 203	13	8 398	9 222	4 065	16	13 303
	χ	348	350	1	700	769	339	1	1 109
2022	janv.	367	294	0	661	555	376	1	932
	févr.	302	332	0	634	628	424	0	1 052
	mars	439	379	1	819	746	435	3	1 184
	avr.	447	345	0	792	487	379	0	866
	mai	441	490	0	931	583	351	0	934
	juin	513	453	0	966	544	431	1	976
	juill.	462	413	1	876	208	181	1	390
	août	454	422	0	876	573	341	0	914
	sept.	416	353	0	769	528	412	0	940
	oct.	436	342	0	778	643	376	0	1 019
	nov.	495	308	0	803	569	488	1	1 058
	déc.	382	287	0	669	524	314	0	838
	Σ	5 154	4 418	2	9 574	6 588	4 508	7	11 103
	χ	430	368	0	798	549	376	1	925

Fig. 12 : Aperçu de l'input et de l'output - en annulation par rôle linguistique.

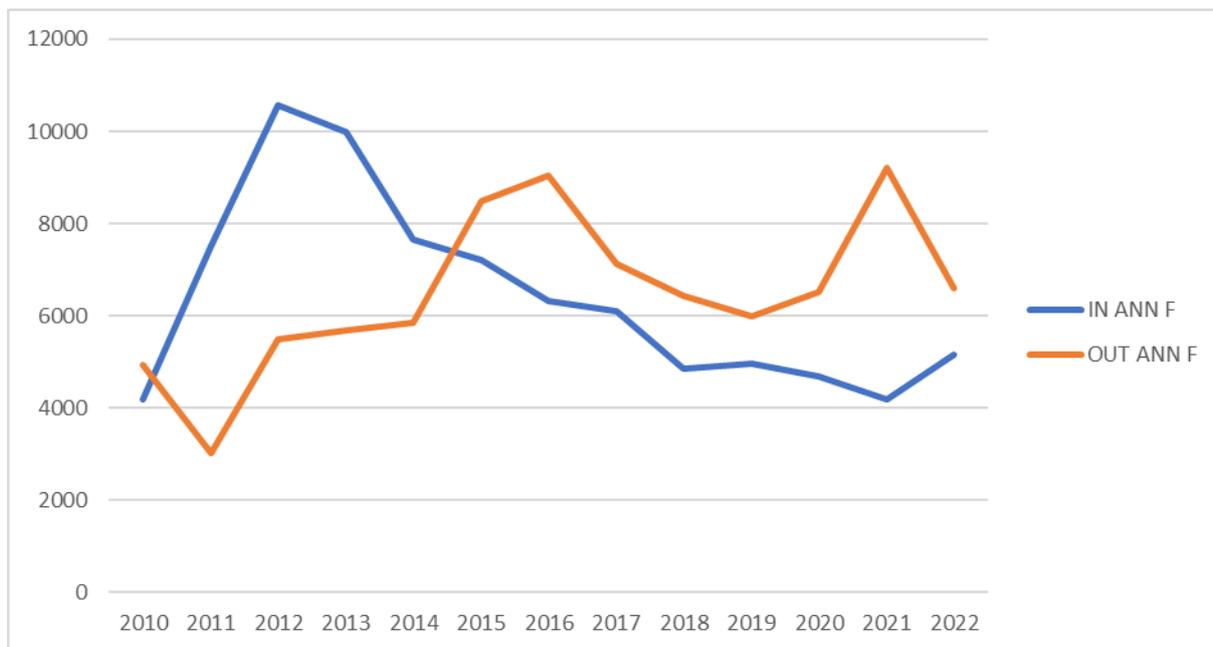


Fig. 13 : Graphique de l'input et de l'output en annulation pour le rôle linguistique francophone.

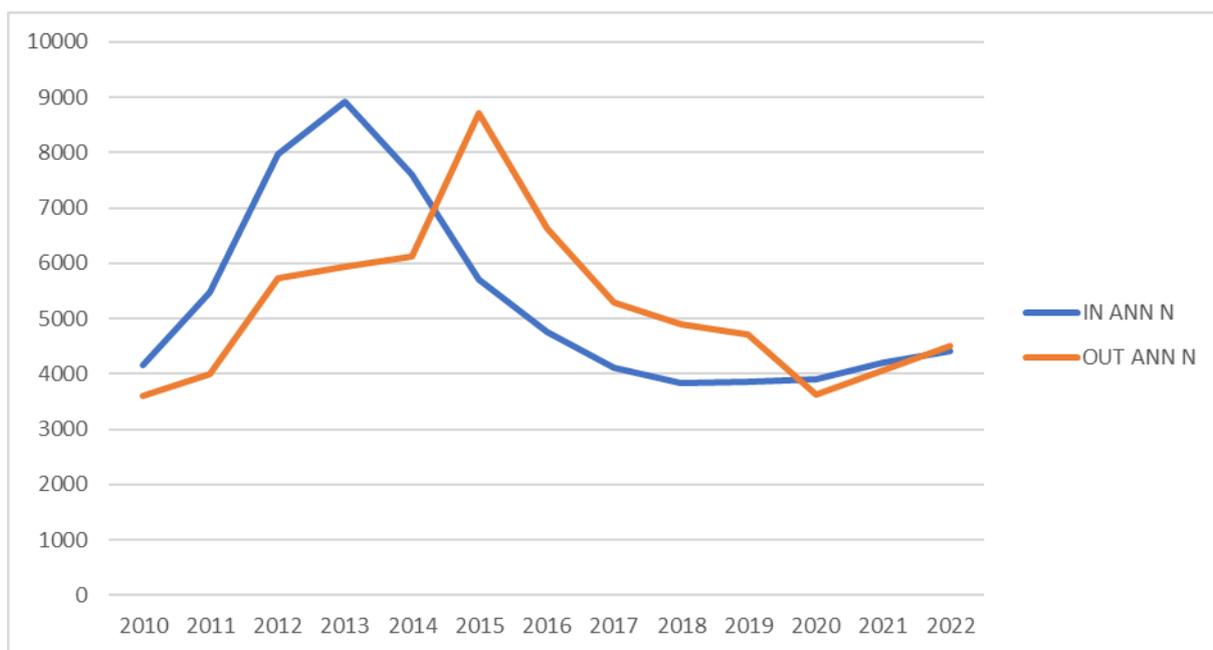


Fig. 14 : Graphique de l'input et de l'output en annulation pour le rôle linguistique néerlandophone.

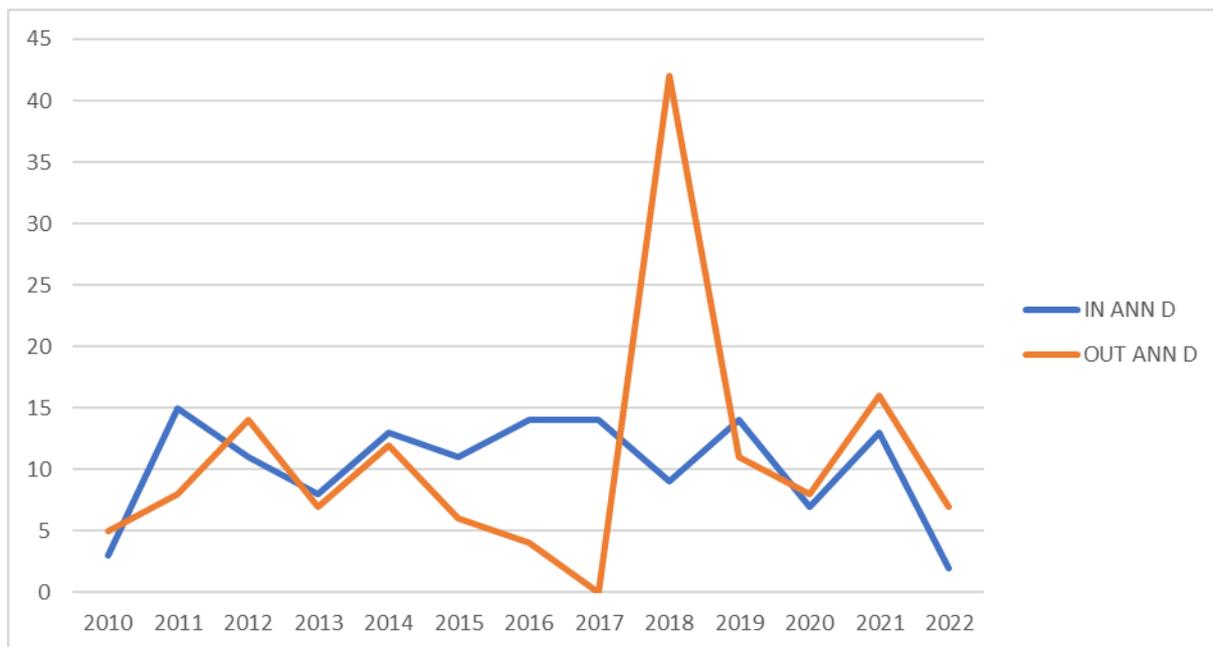


Fig. 15 : Graphique de l'input et de l'output en annulation pour le rôle linguistique germanophone.

3. Aperçu de la procédure en extrême urgence (EU)

		F	N	D	Σ
2011	Σ	290	395	0	685
	χ	24	33	0	57
2012	Σ	398	481	0	879
	χ	33	40	0	73
2013	Σ	504	514	0	1 018
	χ	42	43	0	85
2014	Σ	478	510	0	988
	χ	40	43	0	82
2015	Σ	544	633	0	1 177
	χ	45	53	0	98
2016	Σ	615	675	0	1 290
	χ	51	56	0	108
2017	Σ	414	559	0	973
	χ	35	47	0	81
2018	Σ	400	616	0	1 016
	χ	33	51	0	85
2019	Σ	443	743	1	1 187
	χ	37	62	0	99
2020	Σ	173	212	2	387
	χ	14	18	0	32
2021	Σ	133	201	0	334
	χ	11	17	0	28
2022	janv.	10	8	0	18
	févr.	5	8	0	13
	mars	17	12	0	29
	avr.	6	21	0	27
	mai	12	31	0	43
	juin	17	24	0	41
	juill.	15	12	0	27
	août	10	16	0	26
	sept.	15	30	0	45
	oct.	18	36	0	54
	nov.	15	39	0	54
	déc.	13	33	0	46
	Σ	153	270	0	423
	χ	13	23	0	35

Fig. 16 : Output des recours en extrême urgence (EU).

4. Volume de travail des recours pendants du Conseil

Les figures ci-dessous reprennent tous les recours entrants à partir du 1^{er} juillet 2007 dans lesquels il n'y a pas encore d'arrêts finaux prononcés à la date indiquée.

			31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2022					
Volume de travail CCE	PC	∑	2 666	15 %	2 604	16 %	2 646	18 %	2 422	26 %	4 271	45 %
	ANN	∑	15 263	85 %	13 399	84 %	11 769	82 %	6 851	74 %	5 313	55 %
		∑	17 929	100 %	16 003	100 %	14 415	100 %	9 273	100 %	9 584	100 %
Volume de travail CCE > 6 mois	PC	∑	1 414	10 %	737	7 %	770	8 %	508	13 %	1 175	41 %
	ANN	∑	12 435	90 %	10 137	93 %	8 621	92 %	3 512	87 %	1 674	59 %
		∑	13 849	100 %	10 874	100 %	9 391	100 %	4 020	100 %	2 849	100 %

Fig. 17 : Total du volume de travail des recours pendants du Conseil.

Le volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique francophone (F)

			31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2022					
Volume de travail CCE	PC	∑	1 450	10 %	1 157	9 %	1 154	10 %	1 144	18 %	1 738	32 %
	ANN	∑	13 078	90 %	12 062	91 %	10 158	90 %	5 102	82 %	3 658	68 %
		∑	14 528	100 %	13 219	100 %	11 312	100 %	6 246	100 %	5 396	100 %
Volume de travail CCE > 6 mois	PC	∑	881	7 %	404	4 %	337	4 %	189	6 %	532	28 %
	ANN	∑	11 333	93 %	9 826	96 %	8 193	96 %	3 194	94 %	1 365	72 %
		∑	12 214	100 %	10 230	100 %	8 530	100 %	3 383	100 %	1 897	100 %

Fig. 18 : Total du volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique francophone.

Le volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique néerlandophone (N)

			31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2022					
Volume de travail CCE	PC	∑	1 216	36 %	1 447	52 %	1 492	48 %	1 278	42 %	2 533	60 %
	ANN	∑	2 179	64 %	1 328	48 %	1 604	52 %	1 744	58 %	1 655	40 %
		∑	3 395	100 %	2 775	100 %	3 096	100 %	3 022	100 %	4 188	100 %
Volume de travail CCE > 6 mois	PC	∑	533	33 %	333	52 %	433	51 %	319	50 %	643	68 %
	ANN	∑	1 099	67 %	310	48 %	423	49 %	317	50 %	309	32 %
		∑	1 632	100 %	643	100 %	856	100 %	636	100 %	952	100 %

Fig. 19 : Total du volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique néerlandophone.

Le volume de travail pour le rôle linguistique germanophone (D)

			31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2022					
Volume de travail CCE	PC	∑	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
	ANN	∑	6	100 %	9	100 %	7	100 %	5	100 %	0	-
		∑	6	100 %	9	100 %	7	100 %	5	100 %	0	-
Volume de travail CCE > 6 mois	PC	∑	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
	ANN	∑	3	100 %	1	100 %	5	100 %	1	100 %	0	-
		∑	3	100 %	1	100 %	5	100 %	1	100 %	0	-

Fig. 20 : Total du volume de travail des recours pendants du Conseil pour le rôle linguistique germanophone.

Volume de travail du Conseil :

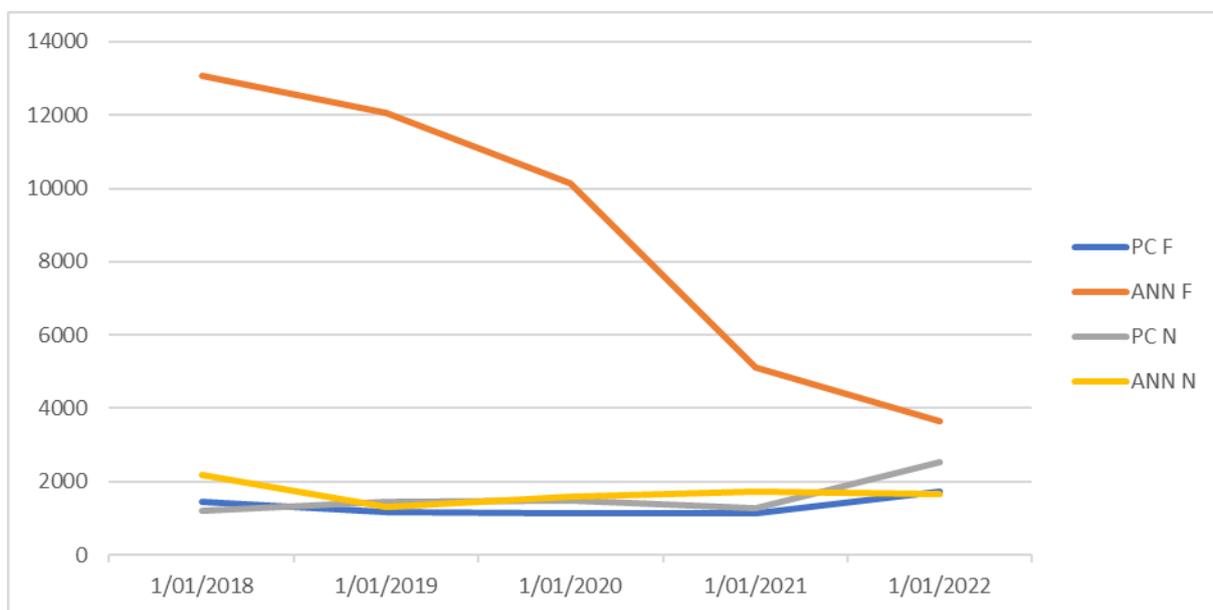


Fig. 21 : Graphique total du volume de travail des recours pendants du Conseil.

Arriéré plus de 6 mois :

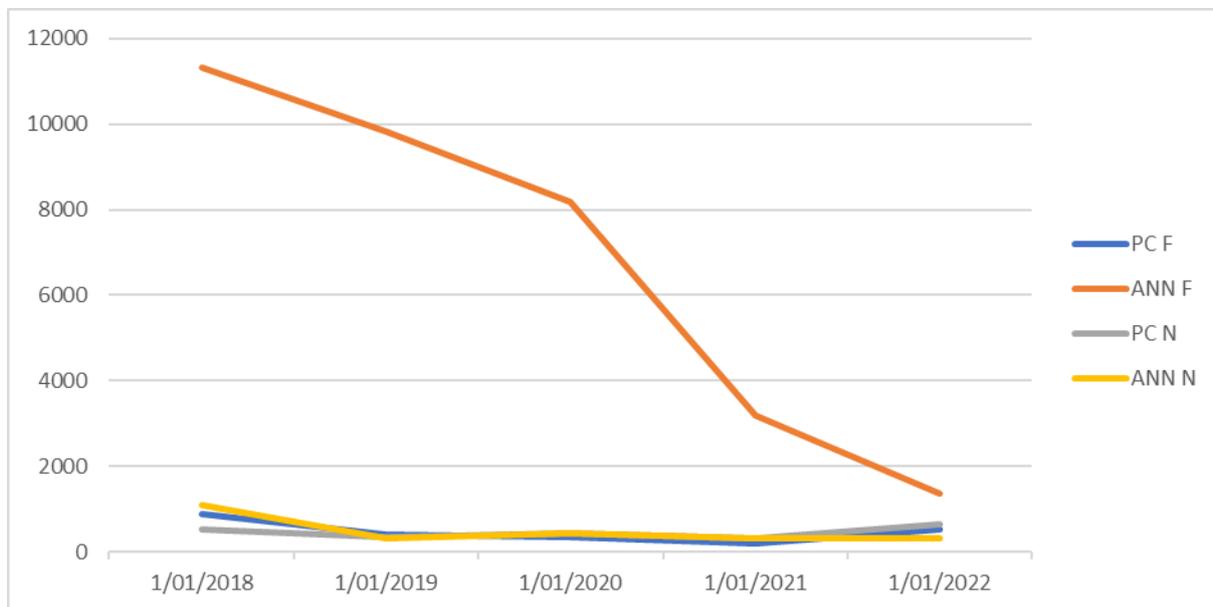


Fig. 22 : Graphique du volume de travail des recours pendants du Conseil de plus de six mois.

5. Aperçu des recours en cassation notifiés au Conseil en 2022

CE admissibilité	2019		2020		2021		2022	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Non admissible	237	62 %	276	65 %	273	61 %	202	58 %
Admissible	145	38 %	148	35 %	177	39 %	145	42 %
Total	382	100 %	424	100 %	450	100 %	347	100 %

Fig. 23 : Recours en cassation-niveau admissibilité.

CE admissibilité F	2019		2020		2021		2022	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Non admissible	145	56 %	183	66 %	134	50 %	113	53 %
Admissible	115	44 %	93	34 %	134	50 %	101	47 %
Total	260	100 %	276	100 %	268	100 %	214	100 %

Fig. 24 : Recours en cassation-niveau admissibilité francophone.

CE admissibilité N	2019		2020		2021		2022	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Non admissible	92	75 %	93	63 %	139	76 %	89	67 %
Admissible	30	25 %	55	37 %	43	24 %	44	33 %
Total	122	100 %	148	100 %	182	100 %	133	100 %

Fig. 25 : Recours en cassation-niveau admissibilité néerlandophone.

Nombre		2019	2020	2021	2022
ANN	F	34	20	23	10
	N	5	7	7	3
PC	F	10	20	11	8
	N	5	1	2	4
Total		54	48	43	25

Fig. 26 : Nombre de cassation notifiées au Conseil en 2022.

Taux		2019	2020	2021	2022
ANN	F	0,57 %	0,31 %	0,25 %	0,15 %
	N	0,11 %	0,19 %	0,17 %	0,07 %
PC	F	0,42 %	0,74 %	0,43 %	0,39 %
	N	0,21 %	0,03 %	0,06 %	0,13 %
Total		0,35 %	0,30 %	0,22 %	0,15 %

Fig. 27 : % net de cassation par rapport à notre output.

6. Rapport entre les dicta des arrêts

Ci-dessous vous trouverez les chiffres du rapport entre les dicta pour le Conseil.
Un arrêt peut contenir plusieurs dicta.

6.1. Dicta des arrêts en plein contentieux

Rapport entre les dicta des arrêts en PC										
	%				Σ				Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	RECON	P.S.	REJET	ANNUL	RECON	P.S.		
2018	81,06 %	9,98 %	7,90 %	1,07 %	4 258	524	415	56	100,00 %	5 253
2019	82,29 %	10,65 %	5,77 %	1,30 %	3 995	517	280	63	100,00 %	4 855
2020	85,41 %	10,05 %	3,90 %	0,64 %	4 812	566	220	36	100,00 %	5 634
2021	78,87 %	11,83 %	8,58 %	0,72 %	4 707	706	512	43	100,00 %	5 968
2022	79,71 %	15,53 %	3,83 %	0,93 %	4 019	783	193	47	100,00 %	5 042
Σ	81,46 %	11,57 %	6,06 %	0,92 %	21 791	3 096	1 620	245	100,00 %	26 752

Fig. 28 : Rapport entre les dicta des arrêts en plein contentieux.

6.1.1. Dicta des arrêts en plein contentieux francophone

Rapport entre les dicta des arrêts en PC F										
	%				Σ				Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	RECON	P.S.	REJET	ANNUL	RECON	P.S.		
2018	69,34 %	13,72 %	15,57 %	1,36 %	1 683	333	378	33	100,00 %	2 427
2019	72,83 %	14,43 %	10,50 %	2,23 %	1 761	349	254	54	100,00 %	2 418
2020	77,06 %	14,72 %	7,25 %	0,96 %	2 083	398	196	26	100,00 %	2 703
2021	62,87 %	18,51 %	17,57 %	1,06 %	1 607	473	449	27	100,00 %	2 556
2022	63,45 %	27,01 %	7,93 %	1,61 %	1 297	552	162	33	100,00 %	2 044
Σ	69,40 %	17,33 %	11,85 %	1,42 %	8 431	2 105	1 439	173	100,00 %	12 148

Fig. 29 : Rapport entre les dicta des arrêts en plein contentieux pour le rôle linguistique francophone.

6.1.2. Dicta des arrêts en plein contentieux néerlandophone

Rapport entre les dicta des arrêts en PC N										
	%				Σ				Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	RECON	P.S.	REJET	ANNUL	RECON	P.S.		
2018	91,12 %	6,76 %	1,31 %	0,81 %	2 575	191	37	23	100,00 %	2 826
2019	91,67 %	6,89 %	1,07 %	0,37 %	2 234	168	26	9	100,00 %	2 437
2020	93,11 %	5,73 %	0,82 %	0,34 %	2 729	168	24	10	100,00 %	2 931
2021	90,86 %	6,83 %	1,85 %	0,47 %	3 100	233	63	16	100,00 %	3 412
2022	90,79 %	7,71 %	1,03 %	0,47 %	2 722	231	31	14	100,00 %	2 998
Σ	91,48 %	6,79 %	1,24 %	0,49 %	13 360	991	181	72	100,00 %	14 604

Fig. 30 : Rapport entre les dicta des arrêts en plein contentieux pour le rôle linguistique néerlandophone.

6.2. Dicta des arrêts en annulation

Rapport entre les dicta des arrêts en ANN						
	%		Σ		Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	REJET	ANNUL		
2018	85,39 %	14,61 %	9 823	1 681	100,00 %	11 504
2019	82,83 %	17,17 %	8 965	1 859	100,00 %	10 824
2020	84,59 %	15,41 %	8 665	1 579	100,00 %	10 244
2021	85,89 %	14,11 %	11 533	1 894	100,00 %	13 427
2022	82,82 %	17,18 %	9 374	1 945	100,00 %	11 319
Σ	84,37 %	15,63 %	48 360	8 958	100,00 %	57 318

Fig. 31 : Rapport entre les dicta des arrêts en annulation.

6.2.1. Dicta des arrêts en annulation francophone

Rapport entre les dicta des arrêts en ANN F						
	%		Σ		Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	REJET	ANNUL		
2018	84,68 %	15,32 %	5 515	998	100,00 %	6 513
2019	82,16 %	17,84 %	4 989	1 083	100,00 %	6 072
2020	84,30 %	15,70 %	5 554	1 034	100,00 %	6 588
2021	84,62 %	15,38 %	7 894	1 435	100,00 %	9 329
2022	76,60 %	23,40 %	5 202	1 589	100,00 %	6 791
Σ	82,61 %	17,39 %	29 154	6 139	100,00 %	35 293

Fig. 32 : Rapport entre les dicta des arrêts en annulation pour le rôle linguistique francophone.

6.2.2. Dicta des arrêts en annulation néerlandophone

Rapport entre les dicta des arrêts en ANN N						
	%		Σ		Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	REJET	ANNUL		
2018	86,43 %	13,57 %	4 274	671	100,00 %	4 945
2019	83,72 %	16,28 %	3 969	772	100,00 %	4 741
2020	85,09 %	14,91 %	3 104	544	100,00 %	3 648
2021	88,86 %	11,14 %	3 628	455	100,00 %	4 083
2022	92,19 %	7,81 %	4 168	353	100,00 %	4 521
Σ	87,26 %	12,74 %	19 143	2 795	100,00 %	21 938

Fig. 33 : Rapport entre les dicta des arrêts en annulation pour le rôle linguistique néerlandophone.

6.2.3. Dicta des arrêts en annulation germanophone

Rapport entre les dicta des arrêts en ANN D						
	%		Σ		Total %	Nombre Total
	REJET	ANNUL	REJET	ANNUL		
2018	73,91 %	26,09 %	34	12	100,00 %	46
2019	63,64 %	36,36 %	7	4	100,00 %	11
2020	87,50 %	12,50 %	7	1	100,00 %	8
2021	73,33 %	26,67 %	11	4	100,00 %	15
2022	57,14 %	42,86 %	4	3	100,00 %	7
Σ	72,41 %	27,59 %	63	24	100,00 %	87

Fig. 34 : Rapport entre les dicta des arrêts en annulation pour le rôle linguistique germanophone.

7. Délai moyen de traitement d'un recours au Conseil

1/01/2022 – 31/12/2022	ANN		PC		Total	
	Σ	Délai	Σ	Délai	Σ	Délai
In et out dans la période	4 679	132,2	2 663	125,6	7 342	129,8
Out dans la période	11 102	344,4	5 033	172,3	16 135	290,7

Fig. 35 : Délai moyen de traitement d'un recours au Conseil.

Le délai est calculé entre la date de l'enrôlement (voir article 39/76, § 3, de la loi du 15 décembre 1980) et la date de l'arrêt final. La première ligne concerne ce qui est entré entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 et est sorti entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Le délai moyen de traitement est de 129,8 jours.

La deuxième ligne concerne tous les arrêts prononcés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Le délai de traitement est beaucoup plus long, car cela englobe la résorption de l'arriéré du Conseil (290,7 jours, contre 487,3 jours en 2021).

	Nombre de recours entrés en 2022	Nombre de recours entrés en 2022, clôturés en 2022	% clôturé en 2022	Délai en jours
ANN	9 574	4 679	49 %	132,2
PC	6 882	2 663	39 %	125,6
Total	16 456	7 342	45 %	129,8

Fig. 36 : Taux de traitement des recours entrés en 2022 et clôturés en 2022.

Le tableau représente le nombre de recours entrés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 et le nombre de recours clôturés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Le délai moyen de traitement pour 2022 est de 129,8 jours, contre 131,7 jours pour 2021.

Marc Oswald
Premier président

V. ANNEXES

Annexe 1 : Formations et colloques proposés en 2022

Janvier 2022 :	CGRA - Opleiding CGVS
Janvier 2022 :	CCE - J-Box UDN
Janvier 2022 :	CCE - Jaarlijkse coördinatie en planning CTN EUAA
Février 2022 :	UCL - Raison, proportionnalité, déférence et séparation des pouvoirs
Février 2022 :	IFJ - Communicatie ter terechtzitting voor magistraten (deel 2)
Février 2022 :	CCE - Country of Origin Information
Mars 2022 :	Global Campus of Human Rights - Online Global Campus of Human Rights Conversations «Human Rights Pavilion Cosmocafes 2022: updates and next steps»
Mars 2022 :	EJTN - Leadership and communication skills
Mars 2022 :	IFJ - Techniques de réunion
Mars 2022 :	IFJ - Prévenir et gérer l'agressivité et les conflits sur son lieu de travail
Mars 2022 :	IFJ - Prévention du burnout
Mars 2022 :	CCE - Palestine Refugee & International law
Mars 2022 :	CCE - Judicial workshop on Vulnerability
Mars 2022 :	CCE - UDN
Mars 2022 :	Conférence de Agence de l'Union européenne pour l'asile et de la Cour nationale du droit d'asile, en collaboration avec le Conseil d'État
Mars 2022 :	CCE - UDN RS
Mars 2022 :	CCE - Temporary Protection for Ukrainian Refugees
Mars 2022 :	EUAA - EUAA- seminar
Mars 2022 :	CCE - Les enjeux actuels du régime d'asile européen commun à travers la pratique des juridictions et magistrats francophones des pays membres
Mars 2022 :	IFJ - Formation sur la résistance mentale et le bien-être
Avril 2022 :	OBV - Migratierecht: dringende nood aan grondige hervorming
Avril 2022 :	EUAA - Panel d'experts sur « Fundamental rights and access to asylum procedures at the external borders »
Avril 2022 :	UGent - Intensity of Review in Public Law
Avril 2022 :	CCE - Absenteïsme
Mai 2022 :	IFJ - Journée de retour : exposition émotionnelle des magistrats
Mai 2022 :	UCL - Colloque : Le temps des territoires
Mai 2022 :	IFJ - Plichtenleer van de magistratuur
Mai 2022 :	EUAA - Judicial workshop on Article 15(c) QD
Mai 2022 :	IFJ - Uitwisseling van beroepservaringen tussen persmagistraten
Mai 2022 :	EUAA - Art.15 c Qualification Directive
Mai 2022 :	EUAA - Thematische conferentie over politieke overtuiging
Juin 2022 :	CCE - Reflectiedag
Juin 2022 :	CCE - Fontius
Juin 2022 :	EUAA - Halfjaarlijkse ontmoeting CTN
Juin 2022 :	EUAA - Asylum Procedures and the principle of non-refoulement
Juin 2022 :	IARMJ - Workshop IARMJ
Juin 2022 :	Die Keure - Grenzeloze liefde, gezinsherenigingsrechten voor EU-burgers
Juin 2022 :	CCE - Doctoraatsverdediging over de perscommunicatie van vluchtelingen NGO's
Juin 2022 :	CCE - EUAA Asylum Report
Juillet 2022 :	EUAA - Exclusion from International Protection
Juillet 2022 :	CCE - Grenzeloze liefde, gezinsherenigingsrechten voor EU-burgers
Juillet 2022 :	EUAA - Asielprocedure en het non - refoulementbeginsel
Septembre 2022 :	Die Keure - Leerstoel Migratie- en migrantenrecht
Septembre 2022 :	IARMJ - Conference of the European Chapter of the international of Refugee and Migration Judges
Septembre 2022 :	EUAA - Evidence and credibility assessment
Septembre 2022 :	NANSEN - International Protection and Vulnerabilities
Septembre 2022 :	IARMJ - IARMJ Conferentie
Septembre 2022 :	CCE - Study Visit on acces to the asylum procedure of unaccompanied minors
Octobre 2022 :	Die Keure - Leerstoel Migratie- en Migrantenrecht
Octobre 2022 :	Die Keure - Openingszitting Dienst van de Bestuursrechtscolleges
Octobre 2022 :	CCE - Criminologie - recidive en criminele carrières
Octobre 2022 :	CCE - Criminologie - criminaliteit en bestraffing
Octobre 2022 :	VJV - Onafhankelijkheid van de rechtspraak
Octobre 2022 :	ENS - Improving protection for stateless refugees
Octobre 2022 :	EUAA - Expert Panel on Evidence and Credibility Assessment in sexual orientation

and gender identity

Octobre 2022 : CCE - Fontius

Octobre 2022 : EUAA - Judicial workshop Ending International Protection

Octobre 2022 : EUAA - Ending International Protection

Octobre 2022 : EUAA - International Protection

Octobre 2022 : CCE - Doctoraatsverdediging over de perscommunicatie van vluchtelingen NGO's

Octobre 2022 : CCE - Expert Panel on Evidence and Credibility Assessment in sexual orientation and gender identity

Octobre 2022 : CCE - Evidence and credibility assessment

Novembre 2022 : Die Keure - Leerstoel en Migratie

Novembre 2022 : Die Keure - Leerstoel Migratie- en Migrantenrecht

Novembre 2022 : IFA - Opleiding Microsoft 365

Novembre 2022 : CCE - Risico in geval van terugkeer

Novembre 2022 : CCE - Cassatiemiddel bij Raad van State

Novembre 2022 : CCE - Nansen Feitenvaststelling en beoordeling van het bewijs

Novembre 2022 : CCE - Het cassatiemiddel in de administratieve cassatieprocedure voor de Raad van State

Novembre 2022 : CCE - Derdelanders

Novembre 2022 : Conseil d'État - Het cassatiemiddel in de administratieve cassatieprocedure

Novembre 2022 : CCE - Feitenvaststelling en beoordeling bewijs

Novembre 2022 : Université d'Anvers - Leerstoel Migratie- en Migrantenrecht

Novembre 2022 : CCE - Cassatiemiddel bij Raad van State

Novembre 2022 : CCE - Formation étudiants

Novembre 2022 : CCE - Fontius

Novembre 2022 : IFJ - Déontologie du magistrat

Novembre 2022 : CCE - Towards a common definition of public order and national security

Novembre 2022 : CCE - Panel d'experts sur « Towards a common definition of public order and national security in international and temporary protection cases »

Novembre 2022 : SPF Stratégie et Appui - Formation secourisme : recyclage annuel

Décembre 2022 : UCL - Trough the Eyes of the Vulnerable

Décembre 2022 : CCE - Rondetafelgesprek over "Gedetineerden zonder recht op verblijf"

Décembre 2022 : UCL - Trough the Eyes of the Vulnerable

Décembre 2022 : SPF Stratégie et Appui - Secourisme : base

Annexe 2 : Abréviations de l'aperçu des données statistiques

PC : procédure de pleine juridiction ou plein contentieux (demandes de reconnaissance du statut de réfugié ou d'octroi du statut de protection subsidiaire).

ANN : procédure d'annulation (recours en annulation contre des décisions individuelles prises en application de la loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des ressortissants étrangers).

Input / IN : nombre de recours inscrits au rôle sur une période donnée.

Output / OUT : nombre de recours qui ont abouti à un arrêt final sur une période donnée.

Arriéré : nombre de recours inscrits au rôle depuis plus de six mois sans arrêt final.

Type de décision Output : type de décision prise par le CCE en cas d'arrêt final. Un arrêt peut contenir plusieurs types de décision.

Moy XXXX : moyenne mensuelle pour l'année civile XXXX.

F : rôle linguistique francophone.

N : rôle linguistique néerlandophone.

D : rôle linguistique germanophone.

REJET : rejet du recours.

ANNUL : annulation de l'acte attaqué.

RECON : reconnaissance du statut de réfugié.

P.S. : octroi du statut de protection subsidiaire.